

A.C.D.I.

Assemblée des Chefs de Départements Informatiques d'I.U.T. de France www.iut-informatique.fr

AIX-EN-PROVENCE - AMIENS - ANNECY - ARLES - BAYONNE - BELFORT - BLAGNAC - BORDEAUX - BOURG-EN-BRESSE - CAEN - CALAIS - CLERMONTFERRAND DIJON -FONTAINEBLEAU - GRENOBLE - LA
ROCHELLE - LANNION - LAVAL - LE HAVRE - LENS - LILLE - LIMOGES - LYON - MARNE VALLEEMAUBEUGE MEYZ - MONTPELLIER - MONTREUIL - NANCY - NANTES - NICE - ORLEANS - ORSAY - 1 &
ORSAY 11 - PARIS- V - PARIS- VANA - PLY-EN-VELAY - REIMS - RODEZ SAINT-DIE-DES-VOSGES - STRASBOURG - TOULOUSE - VALENCE - VANNES - VELIZY - VILLETANEUSE

Décision relative aux demandes de poursuites d'études et/ou de réorientation en fin de B.U.T. 2ème année

L'assemblée des chefs de département informatique, réunie le 15 mars 2024, a décidé de ne pas délivrer d'avis, ni de lettre de recommandation, au nom des départements, pour les étudiants demandant une passerelle sortante ou une réorientation, en fin de 2^{ème} année de B.U.T. informatique et de ne pas compléter les dossiers de candidature.

Paris, le 16 mars 2024

Le président de l'assemblée des chefs de département informatique



Francis Garcia